

## DECISION DU MAIRE

**N° 2022 - 650**

Objet :

Contrat avec la SARL  
Baubau Production

Booder is back

Le Maire de la commune de Mantès-la-Ville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-22, L.2122-23 et L.2131-1 ;

Vu le code de la commande publique et notamment son article R.2122-8 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-VII-12 du 3 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Maire ;

Vu le contrat avec la SARL Baubau Production ;

Considérant la nécessité de faire appel à un prestataire pour l'organisation du spectacle Booder is back, le dimanche 12 février 2023 à 17h00, à l'Espace culturel Jacques Brel de Mantès la Ville ;

### DECIDE

#### **ARTICLE PREMIER**

D'attribuer et de signer le contrat avec Baubau Production domiciliée au 5, rue de l'Odéon à Paris (78006).

#### **ARTICLE 2**

Dit que le contrat stipule une participation financière d'un montant de 9500€ hors taxe + 400 € de frais.

#### **ARTICLE 3**

Dit que la dépense sera prélevée sur le budget communal, BP 2023, chapitre 11, article achat de spectacle.

#### **ARTICLE 4**

Dit que le contrat prendra effet à la date de sa notification aux titulaires / à compter du 12 février 2023.

#### **ARTICLE 5**

Dit que la convention s'achève à la date du dimanche 12 février 2023.



**N° 2022 - 650**

Objet :

Contrat avec la SARL  
Baubau Production

Booder is back

**ARTICLE 6**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa date de transmission au représentant de l'Etat et de sa date de publication et/ou notification, auprès du Tribunal administratif de Versailles.

**ARTICLE 7**

La présente décision sera transmise à Monsieur le sous-préfet de Mantes-la-Jolie.

**ARTICLE 8**

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Mantes-la-Ville le 15 septembre 2022

Le Maire,



Sami DAMERGY

Certifié exécutoire après affichage  
et envoi au contrôle de légalité le :

30/11/2022

Le Maire,



Sami DAMERGY

